



Renseignement sur le droit du travail

Par **alexandre**, le **17/02/2012** à **20:31**

voila mon problème, je suis exclu définitives des marchés de la ville de rouen, ce que j'aimerais savoir, c'est que ayant eu une promesse d'embauche , est ce qu'il est possible de travaillé sur les marchés en tant qu'ouvrier, salarié (déclaré a l'ursaaf)????? , est ce que la ville ne va pas exclure mon patron par la suite a cause de moi???

EN ATTENDANT UNE REPONSE MERCI
CORDIALEMENT

Par **pat76**, le **18/02/2012** à **17:41**

Bonjour

Vous êtes exclu en tant que commerçant?

Motif de l'exclusion?